



**COMMUNE D'AUNAY LES BOIS**

***Canton de Radon***

**PROCES VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE  
N° 1/2019**

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport en date du 14 mars 2019 établi par l'officier de police judiciaire, Monsieur MARQUES

Vu les courriers adressés à la succession de Mme LEPROVOST Paulette ou leurs mandataires.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2019 autorisant le Maire à lancer par procès-verbal la procédure d'abandon manifeste d'une parcelle.

Nous, soussigné Victor MARQUES, Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS, avons constaté le 16 mai 2019 à 14 heures à la Boissellerie sur une parcelle cadastrée en section ZD numéro 5 dont la propriété appartient à la succession de Mme LEPROVOST Paulette.

Le bien est envahi par des plantes sauvages et des arbres nuisant les propriétés voisines et nous constatons donc un état d'abandon manifeste.

Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état abandon :

- Débroussailler et nettoyer le terrain.
- Détruire les plantes sauvages
- Tailler et abattre les arbres sur la propriété

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droit réel et aux intéressés que nous avons pu localiser. Il sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant trois mois, sera publié sur le site internet de de la commune et fera l'objet d'une insertion dans les journaux Ouest France et l'Orne Hebdo.

A l'issue du délai de trois mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un deux n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Commune pour réaliser une opération d'aménagement prévue par le code de l'Urbanisme en vue, soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 16 mai 2019 à seize heures, heure légale et avons signé.

Le Maire  
Victor MARQUES

MAIRIE Le Bourg 61500 AUNAY LES BOIS  
TEL : 02.33.27.48.69

Mail : [mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr](mailto:mairie.aunay-les-bois@wanadoo.fr) / Site web : [aunay-les-bois.fr](http://aunay-les-bois.fr)

